

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

20. Rétrocession à la commune des espaces verts du lotissement Hameau de la Chapelle Saint Antoine – Annule et remplace la délibération du 15 septembre 2023.

La précédente délibération en date du 15 septembre 2023 énonçait deux parcelles à rétrocéder à la commune : les parcelles AC 231 et AC 245 comme appartenant à la SAS KINLEY, sise 5 rue Yves Montand à Boisseuil et à Monsieur Jean-Louis Nouhaud.

La parcelle AC 245 constituant un espace vert sur lequel est présent un chemin piéton, celle-ci doit être rétrocédée à la communauté urbaine Limoges Métropole au titre de sa compétence mobilité et non à la commune.

La parcelle ci-dessous fera donc l'objet d'une rétrocession à titre gratuit à la commune :

Références cadastrales	Adresse cadastrale	Superficies en m ²
AC 231	Rue de la Tour	315 m ²
Superficie totale		315 m²

Soit une superficie totale de : 315 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter la rétrocession de la parcelle cadastrée section AC n°231 d'une superficie de 315 m², appartenant à la SAS KINLEY, 5 rue Yves Montand à Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition ou tout document relatif à cette transaction,**
- **d'acter que les frais afférents seront entièrement supportés par la SAS KINLEY,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

